



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec (Québec), G1K 9E9

Téléphone : (418) 525-0040

Télécopieur : (418) 525-0740

collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca

**Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate**

Projet de modification du règlement d'aide sociale Un appauvrissement certain et impossible à accepter

Québec, 10 avril 2013 – En conférence de presse ce matin, plusieurs organisations nationales et syndicales membres du Collectif pour un Québec sans pauvreté ainsi que le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) ont exigé que la ministre Agnès Maltais abandonne une fois pour toutes son projet de modification au règlement d'aide sociale. Ses aménagements annoncés la veille n'ont pas atténué leur opposition, qui se fonde sur leur refus d'accepter l'appauvrissement certain que ce projet entraînera.

Depuis sa publication le 27 février, le projet de la ministre a entraîné une véritable levée de boucliers. Les critiques, inquiétudes et désaccords à l'égard de ce projet ont été entendus maintes fois. Ce matin encore, l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Fédération des femmes du Québec (FFQ), la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) – tous des membres du Collectif pour un Québec sans pauvreté – et le FCPASQ ont exigé le retrait de ce projet. D'autres organisations nationales étaient aussi présentes pour les appuyer. « L'opposition est forte et large. Mais surtout, elle est déterminée. La protestation collective n'a rien perdu de son ampleur et la raison en est fort simple : personne ne croit, malgré ses prétentions, que la ministre sera capable de "n'échapper personne", pour reprendre son expression », d'affirmer Joan Tremblay, présidente du Collectif.

Une crainte fondée

Depuis quelques semaines, sur toutes les tribunes, la ministre Maltais ne cesse de demander qu'on lui fasse confiance et affirme qu'elle « n'échappera personne ». Cette expression, qu'elle a répétée hier avec conviction, cache une réalité pourtant évidente : des prestataires de l'aide sociale vont s'appauvrir et, par conséquent, s'éloigner encore plus de la réalisation de leurs droits.

Pour le Collectif, ces dires ne sont pas sans en rappeler d'autres, lors de l'implantation du crédit d'impôt pour solidarité. En effet, l'Agence du revenu du Québec et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale garantissaient alors que tous les moyens allaient être pris afin que l'ensemble des personnes assistées sociales reçoivent ledit crédit. Or, récemment, la ministre

Maltais avouait qu'environ 30 % des personnes assistées sociales ne recevaient toujours pas le crédit d'impôt pour solidarité, qui peut pourtant bonifier de 900 \$ leur maigre revenu annuel. « Devant un tel aveu, la promesse de la ministre semble irréaliste. Il est clair que des personnes seront échappées. Et une personne échappée, c'en est une de trop. », d'insister Robin Couture, porte-parole du Collectif.

Le Collectif exhorte donc, à nouveau, la ministre à abandonner son projet, à maintenir les prestations à la même hauteur et à aller de l'avant avec ses mesures d'accompagnement et d'employabilité, tout en offrant un supplément aux personnes qui s'y engageront. Voilà une solution qui pourrait, comme celle de la ministre, être « à coût nul », mais qui possède un avantage indéniable : celui de ne pas jouer avec la santé et la dignité des personnes.

Finalement, le Collectif estime que la bonification du soutien aux personnes seules annoncée hier par la ministre constitue un pas dans la bonne direction. « Cependant, la bonification promise ne rend pas le projet actuel plus acceptable », de conclure M. Couture.

- 30 -

Renseignements :

Martin Michaud, responsable des communications. Cellulaire : 418-254-7238.

Courriel : communications@pauvrete.qc.ca. Site Internet : www.pauvrete.qc.ca